Le service social à Aulnay/Bois : la Ville et son irresponsabilité ?

Dans le conflit politique qui oppose le Conseil Général de Seine-Saint-Denis à la Mairie d'Aulnay/Bois, autour du Service Social en faveur des usagers de la ville, je souhaite rappeler des principes et des valeurs éthiques qu'une large partie des travailleurs sociaux partagent. J'en fais partie en tant qu'assistante sociale depuis 10 ans, avec 6 années passées dans un service social polyvalent (comme celui d'Aulnay).

C'est en parcourant le dernier numéro d'Oxygène que cette envie m'a prise, plus précisément en lisant les propos de Madame Maroun, première adjointe au Maire d'Aulnay. J'ai ressenti beaucoup de colère face à sa méconnaissance manifeste de nos missions et de l'aide que nous apportons aux personnes que nous recevons.

« *Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste là pour suivre les Aulnaysiens dans leurs demandes d'accompagnement à constituer des dossiers d'aide sociale »* « *La Ville ouvrira pour six mois maximum un service d'accueil au sein des antennes sociales de Mitry et de la Rose-des-Vents, ainsi qu'une permanence sociale au sein du Centre Administratif, et accueillera sur rendez-vous les habitants pour leur permettre de déposer et faire avancer leurs demande*s(…) ». Ces propos laissent à penser plusieurs fausses idées :

- Les assistants sociaux ne géreraient que des dossiers administratifs ou des demandes d'aides financières et ne seraient donc que de simples exécutants.
- Les besoins des personnes ne se situeraient plus que dans les quartiers du nord d'Aulnay, comme s'il y avait des personnes en difficultés financières uniquement là-bas.
- Le CCAS pourrait remplir le même type de missions que les services sociaux et se substituer à eux en attendant la fin du conflit qui oppose le Conseil Général et la Mairie (en général, le CCAS est une administration municipale qui gère des équipements, des services, qui instruit des demandes administratives comme le RSA ou des demandes d'aides financières de secours ou d'urgence).

Il faut donc expliquer les missions des assistants sociaux dans des services tels qu'ils existaient dans notre ville, qui sont complètement différentes de celles d'un CCAS. En effet, ils accomplissent, entre autres, des missions :

- D'accueil, d'accompagnement de toutes les personnes de la ville sans distinction afin de favoriser leur autonomie (nous sommes donc bien loin de l'assistanat, procès récurrent et totalement hors sujet). Et cela peut passer par résorber une dette locative, accéder à un logement autonome, retrouver sa confiance en soi, se sortir de violences conjugales, parler et se sentir écouté dans une relation de confiance.
- D'accompagnement des personnes dans leur insertion notamment par le travail, le logement, la vie sociale. Ainsi, nous travaillons beaucoup autour du mal logement, de la résorption des dettes locatives, d'aides éducatives autour d'une gestion budgétaire plus saine. Il faut donc comprendre ici que les demandes d'aides financières que nous pouvons transmettre (tout comme d'autres dispositifs à notre disposition) sont des outils, des moyens utilisés ponctuellement, mais en aucun cas une fin en soi. Par exemple, tant que nous n'aidons pas les personnes à se sortir d'un découvert bancaire

récurrent qui les empêche d'honorer leurs charges courantes, cela n'ira jamais mieux avec tous les dispositifs ou aides possibles.

- De prévention et protection des mineurs en danger, ainsi que des personnes âgées et handicapées. Il faut s'arrêter sur cette mission, et les dangers de ne plus la remplir actuellement à Aulnay. En effet, les assistants sociaux dans ces services participent à l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger des mineurs. Avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Protection Maternelle Infantile (PMI), elle en est le maillon pourtant indispensable. Ainsi, qu'en est-il de la protection des enfants sur Aulnay par exemple aujourd'hui? Fermer un service ou presque avec de telles missions est bel et bien risqué, que ce soit pour les familles ou pour les administrations responsables.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes des employés soumis au secret professionnel, qui sert non pas à protéger les assistants sociaux incompétents, mais bien à protéger l'intimité des familles que nous recevons. A qui une personne que nous suivions pourrait-elle annoncer son cancer ? A un autre travailleur social d'une commune limitrophe (comme le suggérait Madame Maroun) qu'elle ne connait pas (si tant est que dans les faits ce soit possible, car le seul critère pour être reçu dans ce type de service, c'est une adresse sur la commune)? Avec quel travailleur social qualifié une personne âgée vulnérable pourrait-elle être protégée ? Et l'autre problème est que les liens professionnels que l'on tisse avec les familles reçues ne peuvent se traiter de manière administrative.

Pour conclure, je ne remets pas en question la réalité des compétences de l'Action Sociale au Département. Seulement, lorsqu'une administration veut mettre fin à une convention, il me semble que pour tous les points énoncés ci-dessus, cela ne doit pas se faire aussi vite. On ne ferme pas ce type de structures avant d'entrer en négociations (c'est dans ce sens, il me semble, que le Tribunal Administratif a tranché : il n'était pas urgent de dénoncer ainsi la convention). Dans le passé, des conventions entre le département et une mairie ont été abrogées, mais cela a pris du temps : retrouver des locaux, gérer les personnels etc. Cela, à mon sens, ne peut se faire aussi précipitamment, tant sur un plan éthique que matériel. Ainsi, je ne peux rester que perplexe derrière ces discours à visée humaniste lorsqu'on n'y voit que des logiques comptables. Et la Mairie d'Aulnay fait bien peu de cas de la souffrance des familles reçues (mais à quoi bon, elles ne se révoltent pas…) ainsi que celles des personnels. Elle doit être terrible, cette souffrance, de par leur sentiment de culpabilité et d'injustice à laisser seules les familles qu'elles connaissent, parfois depuis des années. Ceci ajouté à celle de retrouver un emploi lorsqu'il n'y a aucun sens à perdre celui qu'on occupe.

Layla Pearron, habitante d'Aulnay-sous-Bois, est Assistante Sociale.